

**PROPOSITIONS DE CRITÈRES POUR DÉFINIR LA NOTION D' "AUTEUR ÉLECTEUR"
ET/OU D' "AUTEUR ÉLIGIBLE" DANS LE CADRE D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DES ARTISTES-AUTEURS
S'IL REMPLIT AU MOINS :**

1 - UNE CONDITION OBLIGATOIRE

CONDITION OBLIGATOIRE	DÉCLARATION OU PREUVE DE L'ENGAGEMENT À : <ul style="list-style-type: none">- ÊTRE AUTEUR D'ŒUVRES DE L'ESPRIT DANS UN OU PLUSIEURS DOMAINES ARTISTIQUES OU LITTÉRAIRES- EN FAIRE MÉTIER, C'EST-À-DIRE AVOIR DES ACTIVITÉS D'AUTEURS DE MANIÈRE RÉGULIÈRE ET/OU PERMANENTE
------------------------------	---

**2 - DEUX CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLECTEUR, TROIS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE
PARMI LES CINQ SUIVANTES**

CONDITION 1	AUTEUR D'AU MOINS 3 ŒUVRES ORIGINALES : PUBLIÉES, ÉDITÉES, EXPLOITÉES, DIFFUSÉES OU DÉPOSÉES AU RÉPERTOIRE D'UNE OGC
--------------------	--

CONDITION 2	APPORTER LA PREUVE DE REVENUS D'AUTEUR DANS LES 3 OU 5 DERNIÈRES ANNÉES
--------------------	---

CONDITION 3	CONTRATS SIGNÉS DANS LES 3 DERNIÈRES ANNÉES APPORTER LA PREUVE DE LA SIGNATURE EN TANT QU'AUTEUR D'AU MOINS UN CONTRAT AVEC UN DIFFUSEUR, UN ÉDITEUR OU UN PRODUCTEUR
--------------------	--

CONDITION 4	APPORTER LA PREUVE DE FAITS METTANT EN ÉVIDENCE LA RECONNAISSANCE DE L'ACTIVITÉ CRÉATRICE DE L'AUTEUR (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none">- PRIX ARTISTIQUES OU LITTÉRAIRES- ARTICLES DE PRESSE, INTERVIEW OU AUTRES CONCERNANT L'AUTEUR, SON TRAVAIL OU SES ŒUVRES DANS UN MÉDIA SIGNIFICATIF- PREUVES DE CONFÉRENCES, TABLES RONDES OU INTERVENTIONS PUBLIQUES EN TANT QU'AUTEUR- BOURSES DE CRÉATION OU DE RÉSIDENCE
--------------------	---

CONDITION 5	ÊTRE ÉLU AU MOINS 1 FOIS AU SEIN D'UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE REPRÉSENTATIVE OU D'UNE OGC DURANT SA CARRIÈRE D'AUTEUR APPORTER LA PREUVE DE SON INVESTISSEMENT DANS LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DE SON MÉTIER D'AUTEUR DU FAIT DE SON MANDAT DANS UNE ORGANISATION OU OGC OU DE SA DÉSIGNATION DANS UNE INSTANCE OFFICIELLE APPORTANT UNE AIDE AUX AUTEURS
--------------------	--